



APPEL À CANDIDATURES 2019/2020
RESIDENCES EN MILIEU SCOLAIRE
Collège Lavalley – Saint-Lô
Résidences de 30 jours consécutifs

Arts Plastiques / Arts numériques / Écriture

Les résidences d'artistes et d'auteurs au Collège Lavalley de Saint-Lô relèvent d'un dispositif mis en place par la DRAC permettant un partenariat en éducation artistique, culturelle et numérique entre le Collège, l'Usine Utopik et la ville de Saint-Lô (département de la Manche). Elles offrent des conditions de travail appropriées, un logement au sein de l'établissement scolaire, ainsi qu'une bourse de création.

Les temps de résidence sensibilisent les collégiens aux processus de création des artistes et auteurs, ils bénéficient ainsi d'une relation privilégiée avec eux. La résidence en milieu scolaire offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les élèves peuvent être associés individuellement ou collectivement à travers différentes disciplines – dont les arts plastiques et l'écriture contemporaine.

L'appel à candidature pour les résidences au Collège Lavalley de Saint-Lô est ouvert
aux artistes plasticiens, artistes numériques et auteurs

Résidence d'artiste plasticien – novembre/décembre 2019*

Résidence d'auteur – janvier/février 2020*

Résidence d'artiste numérique – mai/juin 2020*

*Périodes de résidence pressenties

RESIDENCE DE CREATION

Pour l'artiste plasticien : La résidence s'adresse à tous les artistes diplômés, ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine (peinture, sculpture, installation, photo, dessin, céramique, performance, etc...)

Pour l'artiste numérique : La résidence s'adresse aux artistes professionnels qui investissent les arts numériques dans leur pratique, pouvant donner lieu à un croisement avec d'autres formes ou d'autres disciplines.

Pour l'écrivain: La résidence est ouverte à tous les genres littéraires, aux auteurs français et étrangers francophones qui ont déjà publié un ou plusieurs ouvrages à compte d'éditeur. Le projet peut être uniquement textuel ou éventuellement donner lieu à un croisement avec d'autres formes ou d'autres disciplines.

Les trois temps de résidence offrent aux artistes/auteurs le temps et la liberté de poursuivre leur travail de création en cours. Ils sont libre de consacrer au moins 70 % de leur temps à ce travail personnel.

Les artistes et auteur consacrent 36h de leur temps de travail à des actions de médiation en direction du public scolaire du collège Lavalley (30 h) et plus largement à un public extérieur (6 h). Les actions seront préparées en amont entre les partenaires (enseignants, documentalistes, bibliothécaires ...) et les artistes et auteur.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE RESIDENCE

Les artistes et auteur sont invité durant 4 semaines (période consécutive).

Ils sont logés gratuitement dans un appartement au sein de l'établissement scolaire.

L'espace de résidence se situe au cœur du collège, dans la galerie-artotheque du collège.

Présence:

La présence des artistes et auteur est requise pendant la durée de la résidence.

Les actions de médiation au niveau du collège (30h) auront lieu durant les temps scolaires (8h-12h / 13h30-16h30)

Les interventions auprès du public extérieur (6h) (rencontres avec le public, atelier de pratique artistique...) se dérouleront sur quatre jeudis, de 16h30 à 18h30.

Les artistes et auteur acceptent que des informations les concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient diffusées et mises en ligne sur le site internet du collège, dans le but de communiquer sur la résidence.

Allocation :

L'artiste plasticien et l'artiste numérique bénéficieront d'une **bourse de création** d'une valeur de **2800 € brut** et d'une enveloppe de **frais de production de 300€ pris en charge par l'établissement scolaire.**

L'auteur bénéficiera d'une bourse de création d'une valeur de **2500 € brut**

En raison des modifications du traitement des cotisations sociales 2019, aucun précompte ne sera réalisé par l'Usine Utopik si l'artiste déclare ses revenus en BNC. (une copie d'attestation de dispense de précompte ou un avis de situation au répertoire SIRENE sera demandé – cf liste des pièces à fournir).

Dorénavant le précompte concernera uniquement les artistes-auteurs qui ont un statut fiscal en France et qui déclarent leurs revenus artistiques en « Traitement et salaire ».

L'Usine Utopik reverse à l'URSSAF 1,1 % pour la contribution de diffuseur.

Les artistes et l'auteur percevront la moitié de leur bourse de création au début de la résidence, la 2nde moitié sera réglée à l'issue de la résidence.

Les frais de transport aller/retour domicile des artistes et de l'auteur – Saint-Lô sont remboursés par l'Usine Utopik à hauteur maximum de 200€ sur présentation de justificatifs. Un seul trajet Aller/Retour sera remboursé. (Billet de train, tickets de péage, ticket de caisse essence)

Les frais alimentaires restent à la charge des résidents.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes et auteurs devront fournir :

- un **dossier artistique** (documents visuels / textuels décrivant des productions ou interventions récentes) (ouvrages, documents ou textes déjà réalisés pour les écrivains)
- un **Curriculum Vitae** mis à jour.
- une **note d'intention** décrivant le(s) projet(s) qui pourrai(ent) être développé(s) dans le cadre de la résidence, les médias envisagés (problématique(s), objectif(s), techniques(s), axe(s) de travail..., la médiation ou les ateliers de pratiques en direction de publics d'âges différents . Les projets artistiques pourront être pensé *in-situ* en tenant compte des contraintes du lieu (plan des lieux et portfolio sur demande).
- une copie de **l'attestation de dispense de précompte** à la Maison des artistes ou AGESEA ou **une copie de l'avis de situation au répertoire SIRENE** (Insee), ou tout document similaire prouvant le statut professionnel pour les artistes/auteurs étrangers
- **n° de sécurité sociale**
- une **attestation d'assurance** responsabilité civile.
- une enveloppe au format du dossier, affranchie et libellée (noms et adresse de l'artiste pour le renvoi des dossiers non retenus).

Les courriers électroniques sont acceptés (fichier en format PDF uniquement).

Les candidats seront informés des résultats de la sélection par courrier électronique.

Dossier de candidature à envoyer, par mail ou par voie postale, en double exemplaire avant le 27 septembre 2019 à :

Usine Utopik / Relais Culturel Régional La Minoterie 50420 TESSY-SUR-VIRE Renseignements auprès de : Xavier Gonzalez, directeur, Delphine Grimaud, coordinatrice culturelle 02 33 06 01 67 / usineutopik@gmail.com	Résidence d'auteur/Collège Georges Lavalley 30 rue François 1er 50003 Saint-lô Renseignements auprès de : M. Carnet, principal du collège 02 33 05 14 02 / ce.0500094f@ac-caen.fr
--	--